

SERVICE PUBLIC FEDERAL INTERIEUR

Arrêté renouvelant l'autorisation comme entreprise de systèmes d'alarme délivrée à l'entreprise ENTREPRISE WISSEM D'ELECTRICITE (en abrégé : E.W.E.).

Le fonctionnaire désigné,

Vu la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière ;

Vu l'arrêté royal du 25 décembre 2017 relatif à l'autorisation et au renouvellement d'autorisation des entreprises de systèmes d'alarme ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 septembre 2022 relatif à la désignation du fonctionnaire tel que visé à l'article 262 de la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2014 renouvelant comme entreprise de sécurité l'entreprise ENTREPRISE WISSEM D'ELECTRICITE, pour une période de dix ans ;

Considérant que l'entreprise ENTREPRISE WISSEM D'ELECTRICITE a introduit une demande de renouvellement d'autorisation comme entreprise de systèmes d'alarme le 8 février 2024 ;

Considérant que l'entreprise ENTREPRISE WISSEM D'ELECTRICITE satisfait aux dispositions de la loi précitée et de ses arrêtés d'exécution ;

ARRETE:

Article unique.

L'autorisation comme entreprise de systèmes d'alarme conférée à l'entreprise ENTREPRISE WISSEM D'ELECTRICITE (en abrégé : E.W.E.), ayant comme numéro d'entreprise 0462497879, est renouvelée pour une période de cinq ans à partir du 11 août 2024.

Bruxelles, 28-08-2024

Le fonctionnaire désigné,



BERT HOFFER



**Pour copie conforme:
le fonctionnaire délégué**